



# Rapport géometre expert pour bornage judiciaire

Par **Armada**, le **08/11/2011 à 19:27**

Bonjour,

Suite à une demande de bornage judiciaire de ma part le TI a nommé un expert géomètre qui a établi un rapport ( nous donnant raison sur les limites de notre propriétés).

Les limites proposées par le rapport sont telles que nous les pensions et il apparaît aussi un empiètement de 50m<sup>2</sup> sur notre terrain.

A la suite de ce rapport j'ai envoyé (nous n'avons pas d'avocat)mes conclusions à l'avocat de la partie adverse qui sont que "Nous acceptons les limites proposées et demandons réparations pour les 50m<sup>2</sup> d'empiètement".

L'avocat a répondu a mes conclusions en demandant au juge de ne pas tenir compte du rapport de l'expert et dis meme que nous cherchons a extorquer de l'argent à son client.

Ma question est la suivante: est ce qu'un juge peut ne pas tenir compte du rapport de l'expert et donner une tout autre version ?

Merci de vos réponses

Par **Claralea**, le **08/11/2011 à 20:15**

Rapprochez vous de votre protection juridique que vous devez avoir avec votre assurance habitation, ils vous aideront dans les demarches à suivre